
Procès-verbal de la réunion **extraordinaire**
tenue le 3 juin 2020, à compter de 18 h
en visioconférence

Présences : 138
(Découvreurs : 57)
(Navigateurs : 81)

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 26 mai 2020
 5. Dossiers de la présidence
-

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents ce soir. Il précise qu'il s'agit d'une rencontre avec un ordre du jour fermé.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE François Caron agisse comme président d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Yvan Girouard

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeur : Yannick Coutu

-Adoptée à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 26 mai 2020**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 26 mai 2020 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Mario Bissonnette

Appuyeuse : Alexandra Fortin

-Adoptée à l'unanimité-

5. **Dossiers de la présidence**

a) **Négociation matières sectorielles**

Martin Hogue rappelle que le 27 mai 2020, le président du Conseil du trésor a rendu publique une « entente de principe » dans laquelle était exposée, en réalité, la dernière offre patronale. Les 34 syndicats affiliés à la FSE croyaient avoir un avantage pour la négociation sectorielle avec la table dédiée à la réussite éducative, mais les résultats sont loin d'être près de ce qui était demandé par la partie syndicale. Martin Hogue expose donc les discussions qui ont mené à la stratégie de négociation pour l'intersectoriel avant de passer à la redéfinition du mandat au sectoriel.

-Stratégie de négociation

Martin Hogue résume le CGN du 27 mai 2020, où la CSQ a présenté le rapport général de la négociation. En réalité, l'offre patronale de décembre a à peine été modifiée et le gouvernement n'a jamais fait réellement de contre-offre à la contre-proposition de la CSQ. Il rappelle que la partie patronale et la partie syndicale sont d'accord pour une entente d'une durée de trois ans. Les paramètres salariaux se rejoignent, mais il n'y a aucune marge de manœuvre pour négocier au sectoriel (la partie syndicale avait demandé 3 % de la masse salariale à cette fin). Pour le sectoriel, la partie patronale veut privilégier les demandes à coût nul. (Annexe I)

Le CGN du 27 mai 2020 a principalement servi à voter sur les stratégies à adopter dans la suite des négociations, la première décision étant de dénoncer publiquement ce que la partie patronale a présenté comme une « entente de principe » dans les médias. Pour la CSQ, une des priorités sera d'occuper l'espace public.

-Redéfinition du mandat

Martin Hogue explique les choix qui ont été faits en Conseil fédéral en ce qui a trait à la négociation sectorielle. Comme la partie patronale a annoncé d'emblée qu'elle refuserait toutes les demandes en lien avec une baisse de ratios, cela a été mis de côté par la FSE, sauf pour les classes de maternelle 4 ans. L'accent demeure sur les demandes qui concernent les EHDA, où presque tout est conservé. Le transfert d'une heure de tâche complémentaire en une heure de tâche de nature personnelle reste au jeu. En ce qui a trait à la rémunération, la majoration salariale demeure la priorité, mais est diminuée à 5 % (au lieu de 8 %). Pour les demandes liées à la précarité, l'accent est mis sur le mentorat.

Martin Hogue mentionne que lors du CF du 29 mai 2020, il a surtout été question de la consultation des membres avant d'aller plus loin dans la négociation. Comme le contexte a changé depuis quelques mois, tous les syndicats affiliés considéraient qu'il était essentiel d'aller prendre le pouls des membres afin de bien les représenter dans la suite des choses. Ainsi, une consultation a été envoyée aux déléguées et délégués du SEDR-CSQ en fin de journée vendredi. Un document d'appui comprenant les détails de l'offre patronale (« entente de principe ») était joint à cet envoi. Martin Hogue le parcourt rapidement avec les déléguées et délégués. Évidemment, la prestation de travail hebdomadaire moyenne de 40 heures fait réagir, tout comme le décloisonnement de la tâche. De plus, la baisse du temps de surveillance au primaire n'est pas significative, la tâche éducative au secondaire est augmentée d'une heure et les offres concernant la formation professionnelle et l'éducation des adultes sont très floues. Enfin, l'introduction d'un statut d'enseignant émérite, qui se rapproche d'une direction adjointe, apparaît très dangereuse. En somme, la tâche continue de s'alourdir, ce qui va totalement à l'encontre des demandes syndicales. (Annexes II et III)

Tous les membres avaient jusqu'à mercredi 16 h pour répondre à la consultation. Quatre questions principales étaient posées pour savoir comment orienter la suite des négociations maintenant, mais aussi à l'automne si ça devait se poursuivre. Au total, 815 enseignants ont pris le temps de compléter la consultation. Certains délégués avaient également répondu au nom de leur école après avoir pris le pouls de leurs collègues. Martin Hogue présente les résultats à l'écran.

Question 1

Adhérez-vous à la position de la FSE-CSQ de rejeter la proposition patronale d'entente de principe présentée aux sections A) et B) du présent document?

OUI (95 %)

Question 2

Adhérez-vous à la position de la FSE-CSQ voulant que la présente négociation doive malgré tout se conclure par une entente qui apportera des améliorations aux conditions d'exercice des enseignants ET une reconnaissance salariale de la valeur de leur profession?

OUI (98 %)

Question 3

Dans le présent contexte social, économique et politique, doit-on réduire de façon importante la hauteur de notre demande en restreignant le nombre d'éléments qui se retrouvent dans « nos grands enjeux » (point c) afin de conclure cette négociation rapidement?

NON (80 %)

Question 4

À défaut d'une entente en juin, adhérez-vous au principe d'enclencher des moyens de pression à la rentrée scolaire 2020 afin d'obtenir des résultats à la hauteur de nos attentes?

OUI (77 %)

Les résultats de la consultation sont sans équivoque et permettront à la délégation du SEDR-CSQ de bien représenter ses membres dans le cadre de la suite de la négociation.

« QUE le conseil des déléguées et délégués entérine les résultats de la consultation et mandate la délégation du SEDR-CSQ pour poursuivre la négociation nationale en fonction des résultats de ladite consultation. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

-Adoptée à l'unanimité-

Levée de l'assemblée à 19 h 12.

MARTIN HOGUE,
Président

MANON CASTONGUAY,
Secrétaire-trésorière